Saint-Placide, le 5 octobre 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Placide, tenue dans la salle du Conseil, le 5 octobre 2021, à 20 h 00, sous la présidence de M. le Maire Richard Labonté.

Sont aussi présents :

Mmes les conseillères :	Stéphanie Gingras Marie-Ève D'Amour
MM. les conseillers :	Pierre Laperle Jacques Nantel Martin St-Pierre

et M. le directeur général Mathieu Dessureault.
Mme Brigitte DesRosiers a justifié son absence

M. le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance à 20 h 05.

RÉSOLUTION
170-10-2021

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras, appuyé par M. le conseiller Martin St-Pierre et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. Séance ordinaire du 21 septembre 2021

4. CORRESPONDANCE

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. Présentation des comptes à payer
5.2. Adoption de la politique des ressources humaines pour les employés de la Municipalité
5.3. Adoption de la politique de reconnaissance des employés de la Municipalité
5.4. Dépôt des états comparatifs pour l'année 2021
5.5. Rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2021
5.6. Approbation des prévisions budgétaires de la RIADM 2022

5.7. Confirmation de la permanence de Mme Marie -Ève Bélanger

6. TRANSPORT

6.1. Autorisation de Mandat- Service de laboratoire et contrôle qualitatif des matériaux- Projet de réfection de la montée Saint-Vincent

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT

8.1. Dépôt du rapport d'émission des permis

8.2. Dépôt des procès-verbaux de la séance du 4 août 2021

9. LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATIONS

9.1. Autorisation de signataire dans le cadre le fonds du Canada pour les espaces culturelles

10. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

10.1. Dépôt du rapport d'intervention

10.2. Renouvellement de l'entente de travail pour le directeur de sécurité incendie

10.3. Confirmation du taux horaire de M. Martin Farmer

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLUTION
171-010-2021

3.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres-conseils reconnaissent avoir reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour, appuyé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras et résolu unanimement d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2021.

ADOPTÉE

4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Le directeur général dépose devant le Conseil la correspondance reçue au bureau municipal durant le mois et conserve les documents aux archives de la Municipalité.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION
172-10-2021

5.1 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER
(Référence dossier : 207-120-001)

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Nantel, appuyé par M. le conseiller Martin St-Pierre et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer apparaissant aux livres comptables de la Municipalité de Saint-Placide, en date du 5 octobre 2021 pour un montant de 342 220.51 $

Registre des chèques :	225 853.19 $
Registre des prélèvements :	42 447.78 $
Liste des dépôts directs :	73 919.54 $
MONTANT TOTAL :	**342 220.51 $**

Il est de plus résolu que le maire ou le maire suppléant et le directeur général soient autorisés à signer les chèques et à payer ces montants à même les sommes prévues au budget, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

M. Mathieu Dessureault, directeur général

RÉSOLUTION
173-10-2021

5.2 ADOPTION DE LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES POUR LES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'établir et de consigner un cadre clair et transparent qui balise les conditions de travail des employés de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'une politique des ressources humaines vise non seulement de promouvoir et maintenir des relations de travail harmonieuses, mais aussi à informer chaque employé quant aux moyens et ressources qui sont mis à sa disposition dans l'accomplissement de ses tâches ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Nantel appuyé par M. le conseiller Pierre Laperle et résolu unanimement d'adopter la politique des ressources humaines pour les employés de la Municipalité tel que dument présenté au Conseil sous la forme de l'annexe A de la présente résolution et faisant partie intégrante de celle-ci.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

M. Mathieu Dessureault, directeur général

RÉSOLUTION
174-10-2021

5.3 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de souligner de manière concrète et transparente l'apport et la contribution des employés de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Nantel, appuyé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras et résolu unanimement d'adopter tel que présenté au Conseil, sous la forme de l'annexe A et faisant partie intégrante de la présente résolution, la politique de reconnaissance de la Municipalité de Saint-Placide.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

M. Mathieu Dessureault, directeur général

5.4 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS POUR L'ANNÉE 2021

Tel que prévu à l'article 176.4 du code municipal le directeur général dépose devant le conseil :

- L'état comparatif 2021 qui compare les revenus et les dépenses de l'exercice courant et ceux de l'exercice précédent au cours de la période correspondante
- L'état comparatif 2021 qui compare les revenus et dépenses de l'exercice courant et ceux qui ont été prévus au budget

5.5. DÉPÔT DU RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Tel que prévu à l'article 938.1.2 du code municipal le directeur général dépose devant le Conseil le rapport d'application du règlement # 2019-09-04 concernant le règlement de gestion contractuelle

RÉSOLUTION
175-10-2021

5.6. APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RIADM 2022

CONSIDÉRANT QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM) a fait parvenir à la Municipalité ses prévisions budgétaires pour l'année 2022 ;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu d'approuver les prévisions budgétaires de la RIADM ;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Nantel et appuyé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour et résolu unanimement, d'adopter tel que présenté au Conseil les prévisions budgétaires de la RIADM pour l'année 2022.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

RÉSOLUTION
176-10-2021

5.7. CONFIRMATION DE LA PERMANENCE DE MME MARIE -ÈVE BÉLANGER

CONSIDÉRANT QUE Mme Marie-Ève Bélanger est en poste depuis le 3 juin 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice aux finances a émis une recommandation favorable afin de confirmer la permanence de Mme Bélanger à titre de technicienne à la comptabilité et à la paie ;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par M le conseiller Jacques Nantel, appuyé par Mme la conseillère Marie Ève D'Amour et résolu unanimement de confirmer la permanence de Mme Marie-Ève Bélanger à titre de technicienne à la comptabilité et à la paie.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

6. TRANSPORTS

RÉSOLUTION
177-10-2021

6.1. <u>AUTORISATION DE MANDAT- SERVICE DE LABORATOIRE ET CONTRÔLE QUALITATIF DES MATERIAUX-PROJET DE RÉFECTION DE LA MONTÉE SAINT-VINCENT</u>

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a autorisé les travaux de réfection de la montée Saint-Vincent dans le cadre du projet de Transport Actif dans les Périmètres Urbains (TAPU) par l'entremise de la résolution # 164-09-2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection de la montée Saint-Vincent sont des travaux de génie civil et qu'il y a lieu de procéder à des vérifications de conformité afin d'assurer la qualité des matériaux et des travaux ;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises auprès de laboratoires spécialisés ;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par M. le conseiller Martin St-Pierre, appuyé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras et résolu unanimement d'autoriser le mandat de contrôle qualitatif des matériaux auprès du plus bas soumissionnaire conforme soit : l'entreprise Solmatec pour le montant de 13 632.14 $ toutes taxes comprises.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT

8.1. <u>DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉMISSION DES PERMIS</u>

Chaque membre du conseil ayant reçu copie, le directeur général dépose le rapport d'émission des permis du mois de septembre 2021 préparé par Mme Laurie Giraldeau, Directrice du Service de l'urbanisme.

8.2. <u>DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DU 4 AOÛT 2021</u>

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu copie, le directeur général dépose les procès-verbaux du CCU DU 4 août 2021.

9. <u>LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATIONS</u>

RÉSOLUTION
178-10-2021

9.1. <u>AUTORISATION DE SIGNATAIRE DANS LE CADRE LE FONDS DU CANADA POUR LES ESPACES CULTURELS</u>

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au changement de signataire pour l'accord de subvention intervenu dans le cadre du Fond du Canada pour les espaces culturels et pour le projet d'acquisition d'équipement spécialisé ;

POUR CE MOTIF

Il est proposé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras, appuyé par M. le conseiller Pierre Laperle et résolu unanimement d'autoriser Mme Valérie Schmaltz à signer pour et au nom de la Municipalité l'accord de subvention intervenue dans le cadre du Fond du Canada pour les espaces culturels et pour le projet d'acquisition d'équipement spécialisé.

ADOPTÉE

10. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

10.1 DÉPÔT DU RAPPORT D'INTERVENTION

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie, le directeur général dépose le rapport des interventions du Service de sécurité incendie pour le mois de septembre 2021.

RÉSOLUTION
179-10-2021

10.2. RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE TRAVAIL POUR LE DIRECTEUR DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au renouvellement et à la mise à jour de l'entente de travail avec M Daniel Lalonde, directeur de sécurité incendie ;

POUR CE MOTIF

I**l est proposé par M. le conseiller Pierre Laperle, appuyé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras et résolu unanimement** d'autoriser tel que présenté au Conseil l'entente de travail avec M. Daniel Lalonde.

ET QUE le Conseil autorise le directeur général et le maire à signer pour et au nom du Conseil l'entente de travail.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

RÉSOLUTION
180-10-2021

10.3. CONFIRMATION DU TAUX HORAIRE DE M MARTIN FARMER

Il est proposé par M le conseiller Pierre Laperle, appuyé par M le conseiller Martin St-Pierre et résolu unanimement d'autoriser l'ajustement salarial tel que proposé et présenté au Conseil pour M. Martin Farmer en date du 6 octobre 2021**.**

ADOPTÉE

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION
181-10-2021

M. le Maire répond aux questions soumises par les citoyens.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras appuyé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour et résolu unanimement de lever la présente séance à 20 h 50.

ADOPTÉE

M. Richard Labonté Maire	M. Mathieu Dessureault Directeur général